

**Assemblée générale**

Soixantième session

Documents officiels

92^e séance plénièreVendredi 30 juin 2006, à 21 h 25
New York

Président : M. Eliasson (Suède)*La séance est ouverte à 21 h 25.***Points 46 et 120 de l'ordre du jour (suite)****Application et suivi intégrés et coordonnés
des textes issus des grandes conférences et réunions
au sommet organisées par les Nations Unies
dans les domaines économique et social
et dans les domaines connexes****Suite à donner aux textes issus du Sommet
du Millénaire****Projet de résolution (A/60/L.59)**

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée générale va reprendre l'examen des points 46 et 120 de l'ordre du jour afin de se prononcer sur le projet de résolution A/60/L.59.

Voilà à présent plus de neuf mois que nos dirigeants ont adopté le Document final du Sommet mondial. Il est grand temps que nous nous mettions d'accord sur la mise en œuvre effective des décisions prises lors du sommet en matière de développement. Après tout, le développement était au cœur du sommet mondial.

À plusieurs reprises, j'ai souligné que pour l'ONU, la mise en œuvre de nos engagements en matière de développement et la pleine réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement demeurent des tâches fondamentales. En adoptant le projet de résolution dont l'Assemblée générale est

saisie – A/60/L.59 – les membres auront pris d'importantes mesures, durant la soixantième session, concernant les trois piliers de l'ONU, à savoir le développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme. Nous avons prouvé que ces piliers se renforçaient mutuellement.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis est le résultat de vos efforts, de votre créativité, de votre flexibilité et de votre capacité à trouver des solutions. Je tiens à vous féliciter d'avoir laissé de côté vos divergences pour conclure un accord qui soit acceptable pour tous. Ce texte est le vôtre, et c'est avec fierté que je m'y associe.

Je voudrais exprimer mes sincères remerciements aux deux Coprésidents, l'Ambassadeur Verbeke, de la Belgique, et l'Ambassadeur Diarra, du Mali, qui ont mené ce processus à bon terme. Je tiens également à remercier les deux facilitateurs, Paul Lolo, du Nigéria, et Carlos Ruiz Massieu Aguirre, du Mexique, pour leurs efforts inlassables en vue d'atteindre des compromis et d'élaborer des formules viables.

Il nous incombe à présent de traduire en actes, en toute bonne foi, les paroles des engagements pris. N'oublions pas pour autant les sombres réalités du monde ainsi que les millions de personnes dont nous avons la possibilité et le devoir d'améliorer la vie et l'avenir.

Je terminerai en rappelant que nous n'avons pas encore d'accord sur le projet de résolution concernant

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



la réforme du Conseil économique et social. J'avais espéré que nous y parviendrions avant le début de la session de fond du Conseil économique et social. Toutefois, le temps pour ce faire nous manquera.

Comme les membres le savent, seuls quelques points ont été laissés de côté dans ce projet de résolution. Les Coprésidents seront en contact avec les membres, une fois la session du Conseil économique et social à Genève terminée, afin de parvenir à une conclusion sur la réforme de cet organe avant la fin de la soixantième session. Il est dans l'intérêt de tous les États Membres de renforcer le Conseil économique et social, et cela est crucial si l'on veut maintenir les questions économiques et sociales à l'ordre du jour de l'ONU.

Avant de poursuivre, je voudrais consulter l'Assemblée en vue de procéder immédiatement à l'examen du projet de résolution A/60/L.59. À cet égard, puisque le projet de résolution n'a été distribué que dans le courant de la journée, il faudra déroger à la disposition pertinente de l'article 78 du Règlement intérieur.

Ladite disposition de l'article 78 se lit comme suit :

« En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix, à une séance de l'Assemblée générale, si le texte n'en a pas été distribué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance. »

Sauf objection, je considérerai que l'Assemblée accepte cette proposition.

Nous passons maintenant à l'examen du projet de résolution A/60/L.59.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent faire des déclarations pour expliquer leur position avant que nous nous prononcions sur ce projet de résolution. Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je souhaite vous remercier d'avoir convoqué la présente séance.

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Aujourd'hui, nous terminons un processus qui a débuté il y a huit mois et au cours duquel nos

dirigeants, avec l'adoption du Document final du Sommet mondial, ont jeté les fondements d'une accélération du développement. Ils ont pris des engagements et se sont mis d'accord sur des questions relatives au système, et il ne restait plus qu'à les mettre intégralement en œuvre dans les délais prescrits.

Le Groupe des 77 et la Chine avaient espéré que le suivi du Document final du Sommet mondial nous permettrait de renforcer la dynamique générée par ce Document et d'ainsi pleinement concrétiser et mettre en œuvre les engagements pris lors des grandes conférences et réunions au sommet dans les domaines économique, social et connexes, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et permettrait de créer un climat propice au renforcement de la volonté politique mondiale pour ce qui est d'améliorer la vie de plus d'un milliard de personnes vivant toujours sous le seuil de pauvreté.

Avec l'adoption de ce projet de résolution, il restera à savoir si nous avons réussi à atteindre l'objectif que nous ont fixé nos dirigeants, à savoir faire du développement le pilier central de l'ordre du jour de l'ONU.

Ce projet de résolution ne reflète pas pleinement et dûment les questions de mise en œuvre. Dans de nombreux cas, il ne fait que reprendre des formules déjà convenues dans le Document final du Sommet mondial et ne parvient donc pas à maintenir la volonté politique et la dynamique créées par le Document final du Sommet mondial.

Si nous ne prenons pas des mesures concrètes pour concrétiser tous les engagements pris en matière de commerce, de subsides agricoles et de transfert de ressources vitales vers les pays en développement que la communauté des pays développés s'est déjà engagée à réaliser, nous ne parviendrons pas à atteindre notre objectif qui consiste à pleinement donner suite, à l'horizon 2015, aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et le Document final du Sommet mondial.

L'autre lacune du projet de résolution est que nos partenaires n'ont pas la volonté politique de créer un ordre mondial financier, économique et social qui soit équitable et équilibré, ce qui est pourtant nécessaire si l'on veut créer un cadre de mise en œuvre dans une optique intégrée, coordonnée et globale au sein du partenariat mondial pour le développement. Le projet de résolution ne pousse pas le concept de la

responsabilité nationale jusqu'au stade de la mise en œuvre, pour ce qui est de savoir comment aider les pays en développement à réaliser les objectifs de développement fixés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent de ce que ce projet sera adopté, mais ils n'en nourrissent pas moins deux regrets. Tout d'abord, parce qu'il y a eu une certaine hésitation à améliorer la structure du texte en réordonnant légèrement les paragraphes après qu'il ait fait l'objet d'un accord. C'est dommage, car s'il y avait eu la volonté de poursuivre ce processus, cela aurait permis de résoudre en quelques heures toute la problématique de l'agencement des paragraphes et cela aurait donné un meilleur projet de résolution que celui que nous allons adopter.

Notre deuxième regret tient au fait que durant les négociations, l'offre généreuse de S. A. R. l'Émir du Qatar d'accueillir une conférence d'examen sur la mise en œuvre du processus de Monterrey a été retirée du paragraphe 62 car nos partenaires s'y sont opposés. Ce qui est ironique, bien entendu, c'est que l'Assemblée générale avait déjà accepté, par sa résolution 60/188, l'offre faite par l'État du Qatar d'accueillir cette conférence d'examen. Nous sommes toutefois heureux de constater que le projet de résolution que nous allons adopter aujourd'hui insiste sur la nécessité de préparer correctement la conférence d'examen, et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir, durant la soixante et unième session, pour que l'offre du Qatar soit acceptée.

Nous espérons qu'avec l'adoption de ce projet de résolution – aussi imparfait soit-il – dans les années à venir, tous les engagements seront mis en œuvre sans retard afin d'assurer une vie meilleure aux millions de gens qui ont désespérément besoin de sortir de la pauvreté.

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je tiens à remercier les Coprésidents, les facilitateurs et nos partenaires d'avoir si durement travaillé pour veiller à ce que nous ayons cet important projet de résolution. Nous tenons à remercier nos partenaires de négociation de leur coopération, qui nous a permis d'adopter ce projet de résolution par consensus, même si c'est avec de nombreux mois de retard.

Enfin, qu'il me soit permis de rendre hommage à mon collègue de l'Autriche, dont le mandat de représentant de la présidence de l'Union européenne

expire ce soir, et je souhaite la bienvenue au nouveau représentant de la présidence de l'Union européenne, mon voisin, l'Ambassadeur de la Finlande, et je lui présente tous mes vœux de réussite dans ce processus.

M. Al-Sulaiti (Qatar) (parle en arabe) : Je me réjouis de pouvoir expliquer notre position sur le projet de résolution A/60/L.59.

L'État du Qatar est un partenaire constant de l'action internationale tendant à stimuler le développement, particulièrement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, et à promouvoir un développement juste dans le monde entier. La réalisation de ces objectifs aura des effets positifs sur la stabilité et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Membre du Groupe des 77 et la Chine, qu'il a présidé en 2004, l'État du Qatar est particulièrement intéressé par le développement international. C'est pourquoi il a présenté des initiatives internationales en faveur du développement et appuie toutes celles relevant de ce domaine. Nous avons eu l'honneur d'accueillir la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui a conduit à l'adoption du Programme de Doha pour le développement dans un cadre multilatéral. Nous avons également accueilli le deuxième Sommet du Sud en 2005, au cours duquel nous avons proposé la création d'un fonds de développement.

À la séance consacrée au financement du développement, organisée dans le cadre de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale (voir A/60/PV.3), S. A. le cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, a offert d'accueillir à Doha la première conférence de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, conformément au paragraphe 73 du Consensus de Monterrey. Nous avons également proposé d'organiser en 2007 la première conférence d'examen, dans le but d'enregistrer davantage de progrès dans le domaine du développement. L'initiative de S. A. l'Émir bénéficie de l'appui des nombreux chefs d'État et de gouvernement qui ont participé à la réunion de haut niveau sur le financement du développement. Cet appui a été exprimé dans la déclaration faite par les Ministres des affaires étrangères des pays en développement à la suite de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale. En outre, dans la résolution 60/188, sur la mise en œuvre et le suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du

développement, l'Assemblée générale a salué l'initiative du Qatar.

Nous avons espéré que le paragraphe 62 du projet de résolution dont nous sommes saisis énoncerait clairement que la première conférence d'examen serait organisée par l'État du Qatar, dans la mesure où la résolution 60/188 saluait l'initiative qatarienne. Il est regrettable que le projet de résolution que nous sommes sur le point d'adopter omette toute référence à cette initiative.

Bien que déçus par l'absence, dans le projet de résolution, du paragraphe proposé par le Groupe des 77 et la Chine, nous tenons à souligner que, par respect pour le Président de l'Assemblée générale et pour le Président du Groupe des 77 et la Chine, nous nous associerons au consensus sur le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous espérons que cette omission sera corrigée et que suite sera donnée à l'initiative de S. A. l'Émir pendant les négociations sur les préparatifs de la conférence d'examen.

Le Président (*parle en anglais*) : Je prends note de l'explication de position du représentant du Qatar, concernant le paragraphe 62 du projet de résolution A/60/L.59, sur les préparatifs de la conférence d'examen de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tel qu'énoncé dans la résolution 60/188 de l'Assemblée générale. Comme nous le savons tous, la résolution 60/188 se félicite, entre autres, de l'offre faite par l'Émir et le Gouvernement du Qatar d'accueillir la conférence, et nous notons que cette offre a été réitérée aujourd'hui par le représentant du Qatar.

M. Al-Anazi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Nous appuyons la déclaration faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine concernant l'offre généreuse de S. A. l'Émir de l'État du Qatar d'accueillir la première conférence d'examen du Consensus de Monterrey sur le financement du développement à Doha, la capitale du Qatar. Cette offre a été saluée par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/188, sur la mise en œuvre et le suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement. Nous attendons avec grand intérêt l'adoption, à la soixante et unième session, d'une résolution qui donnera suite à l'initiative de l'Émir, surtout considérant les efforts intensifs déployés par l'État du Qatar pour appuyer l'action internationale en faveur du développement et de

l'élimination de la pauvreté. Nous nous associons donc au consensus sur le projet de résolution A/60/L.59.

M. Suárez Salvia (Argentine) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Argentine et du Guatemala. Nos délégations s'associent à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine. En tant que pays à revenu intermédiaire, nous nous félicitons du consensus obtenu autour de cet important projet de résolution (A/60/L.59) dont l'Assemblée générale est saisie. Nous pensons qu'il représente une avancée importante pour les pays à revenu intermédiaire et l'apprécions en tant que tel.

Nos délégations remercient une nouvelle fois l'Émir du Qatar d'avoir offert à nos chefs d'État et de gouvernement d'accueillir à Doha la conférence de suivi du Sommet de Monterrey. Nos délégations s'engagent à œuvrer constructivement à la réalisation d'un consensus concernant cette généreuse initiative.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant à l'examen du projet de résolution A/60/L.59.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/60/L.59, intitulé « Suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/60/L.59?

Le projet de résolution A/60/L.59 est adopté (résolution 60/265).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole aux représentants qui souhaitent intervenir au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. Wallace (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je rends hommage à vos encouragements continuels à la finalisation de cette très importante résolution sur le développement, qui s'est révélée être une tâche difficile, non pas à cause des désaccords fondamentaux entre les membres, mais en raison de la complexité des questions à résoudre. Le produit final est satisfaisant. Fidèle au fond et à l'esprit du Sommet mondial, il

prouve clairement notre attachement à œuvrer de concert et en partenariat à stimuler la croissance, la liberté économique, la justice sociale et l'état de droit.

S'engager, bien entendu, ne suffit pas. Comme nous n'avons eu de cesse de l'entendre au cours de nos consultations, la mise en œuvre est capitale. Le test véritable sera de savoir dans quelle mesure la résolution permettra dans les faits un travail plus efficace et plus ciblé de la part des États Membres et du système des Nations Unies afin de donner aux peuples un espoir, une chance et les outils de réussir.

Je voudrais saluer les coprésidents, l'Ambassadeur Ribeké et l'Ambassadeur Diarra, pour leur travail. Ils nous ont guidés avec sagesse tout au long du processus. Je voudrais également saluer le travail des facilitateurs, Paul Lolo, qui nous a aidés à passer d'une discussion générale à des négociations sérieuses et au consensus sur certaines des questions les plus ardues, et Carlos Ruiz, qui a suggéré nombre des compromis finaux en faisant preuve de délicatesse et de créativité.

Je voudrais faire observer de manière officielle que pour les États-Unis la référence à la Conférence internationale sur la population et le développement et à la Déclaration et au Plan d'action de Beijing ainsi que l'emploi des termes « médecine procréative » dans la résolution ne créent aucuns droits et ne sauraient être interprétés comme un appui à l'avortement, ou comme une approbation ou une promotion de l'avortement.

Enfin, nous voudrions, nous aussi, remercier le Représentant permanent de l'Autriche, ami de tous les États Membres, pour les services remarquables qu'il a rendus à la présidence de l'Union européenne. Nous saluons également la Représentante permanente de la Finlande, dont le pays entame son mandat à la présidence de l'Union européenne.

M^{me} Lintonen (Finlande) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne. L'Union européenne se félicite du résultat équilibré auquel nos négociations ont abouti. Elle sait que des consultations approfondies et prolongées ont été nécessaires pour mettre au point une résolution aussi complexe, et elle est convaincue que la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement bénéficiera grandement de ce document. Parallèlement, nous voudrions réaffirmer que toutes les dispositions consacrées au développement qui figurent dans le Document final du Sommet mondial, y compris celles qui ne sont pas

mentionnées dans la résolution, ont une valeur égale et doivent être appliquées sans délai.

La suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial consacrées au développement ne peut être garantie que par un processus à long terme, et la résolution n'est que le premier pas dans cette direction. Elle doit servir de plate)forme concertée pour nos engagements mutuels. Nous espérons que l'adoption par consensus de cette importante résolution donnera une nouvelle vigueur au partenariat mondial pour le développement et ainsi ouvrira la voie vers la conduite réussie des efforts très importants à venir dans le domaine du développement : la session de fond du Conseil économique et social, les discussions relatives au projet de résolution sur la réforme du Conseil économique et social, le dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement, l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, et les travaux de la Deuxième Commission.

Je remercie les membres pour leur chaleureux accueil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres de l'Assemblée générale en souhaitant la bienvenue à la Représentant permanente de la Finlande, alors qu'elle entame son mandat de représentant de la présidence de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Al-Muharraqi (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer mon appui à la déclaration qui a été faite par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Ma délégation voudrait exprimer sa position concernant le paragraphe 62 de la résolution que nous venons d'adopter. La délégation bahreïnite souscrit pleinement à la déclaration faite par l'État du Qatar à cet égard. Nous avons espéré que le paragraphe refléterait la proposition faite plus tôt par le Groupe des 77 et la Chine, dans la mesure où cette initiative revêt une très grande importance pour les États en développement. En nous associant au consensus, nous avons indiqué que nous étions prêts à accepter le libellé actuel à condition qu'il soit dûment modifié lors des prochaines négociations sur le processus préparatoire de la première conférence d'examen.

M. Laurin (Canada) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer notre position sur le paragraphe 34 de la résolution qui vient d'être adoptée.

(*l'orateur poursuit en français*)

Bien que le Canada ne souhaite pas faire obstruction au consensus sur ce paragraphe, il aimerait néanmoins exprimer ses préoccupations concernant les défis auxquels nous sommes confrontés en vue d'atteindre la cible de réduire les gaz à effet de serre dans le contexte du Protocole de Kyoto. Le Canada demeure résolument engagé à traiter des changements climatiques dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et d'autres processus internationaux. Actuellement, nous développons également un nouveau plan d'action qui abordera la pollution de l'air et permettra d'atteindre des résultats tangibles en matière de réduction des gaz à effet de serre.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Pour terminer, je voudrais remercier les coprésidents, les facilitateurs et nos partenaires qui nous ont permis de parvenir à un consensus sur la résolution d'aujourd'hui.

M. Al-Hebsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Ma délégation voudrait exprimer sa position sur le paragraphe 62 de la résolution qui vient d'être adoptée. Ma délégation appuie la déclaration prononcée par le Président du Groupe des 77 et la Chine à cet égard. Nous avons espéré que le paragraphe 62 refléterait l'offre faite par S. A. l'Émir du Qatar d'accueillir à Doha, en 2007, la première conférence d'examen de la Conférence internationale sur le financement du développement.

Cette initiative revêt une grande importance pour ce qui est de donner un élan à la coopération internationale en faveur du développement. Dans ce contexte, ma délégation compte par conséquent que cette offre sera considérée durant les négociations à venir sur le processus préparatoire de la conférence d'examen.

M. Chaudhry (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à la déclaration faite par le Président du Groupe des 77.

Nous nous félicitons qu'une résolution relative au développement ait été adoptée aujourd'hui par consensus. Le développement est une question hautement prioritaire pour les pays en développement.

La résolution rappelle nombre des engagements pris par le passé, mais ne fait qu'une modique référence aux mécanismes de suivi qui permettent de garantir leur mise en œuvre. Toutefois, nous espérons que nous pourrions mettre sur pied au sein de l'ONU un mécanisme de suivi fort et solide pour garantir une mise en œuvre efficace.

Nous voudrions saisir cette occasion pour appuyer la déclaration prononcée par la délégation qatarienne en ce qui concerne son offre d'accueillir, à Doha, la première conférence d'examen du Consensus de Monterrey.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège

M^{re} Cushley (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite de l'adoption de la résolution sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement et de l'engagement renouvelé des États Membres d'œuvrer en faveur du développement, objectif essentiel et central de l'Organisation.

En accord avec les explications de position qu'il a données par le passé, le Saint-Siège accueille avec satisfaction toute mesure qui favorisera l'égalité des droits partout dans le monde et promouvra le progrès social et de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. C'est pourquoi, bien que ma délégation appuie la résolution en question, elle réitère par la présente que sa compréhension des termes « médecine reproductive » et la réaffirmation dans la résolution de la réalisation effective et intégrale des buts et objectifs énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ainsi que l'application effective et intégrale des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale ne cautionnent pas la mise en place ou le maintien d'un droit à l'avortement ou d'un accès à ce service.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 46 et 120 de l'ordre du jour.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les points 121, 135 à 140, 142 à 145, 146 a), 147 à 152 et 124 de l'ordre du jour.

Si aucune proposition n'est présentée au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote ou de position. Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, je voudrais informer les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'à la Cinquième Commission pour prendre nos décisions, à moins que le Secrétariat n'ait été prévenu à l'avance de notre souhait de procéder autrement. C'est-à-dire que, lorsqu'il a été procédé à un vote enregistré ou séparé, nous ferons de même. J'espère également que nous allons adopter sans vote les recommandations que la Cinquième Commission a adoptées sans vote.

Point 121 de l'ordre du jour (suite)

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission (A/60/561/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/234 B).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 121 de l'ordre du jour.

Point 135 de l'ordre du jour (suite)

Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Rapport de la Cinquième Commission (A/60/606/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision, intitulé « Prévisions révisées comme suite à la résolution 1660 (2006) du Conseil de sécurité relative à la nomination des juges de réserve au Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 ».

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 135 de l'ordre du jour.

Point 136 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/60/916)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de trois projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 10 de son rapport. Les textes de ces trois projets de résolution sont, pour le moment, publiés sous les cotes A/C.5/60/L.59, A/C.5/60/L.60 et A/C.5/60/L.62, respectivement.

Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I à III.

Le projet de résolution I est intitulé « Questions concernant l'ensemble des opérations ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution I sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 60/266).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution II sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 60/267).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution III est intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution III sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution III est adopté (résolution 60/268).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 136 de l'ordre du jour.

Point 137 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi

Rapport de la Cinquième Commission (A/60/917)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/60/L.53.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/269).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 137 de l'ordre du jour.

Point 138 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Rapport de la Cinquième Commission (A/60/540/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/60/L.55.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/17 B).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 138 de l'ordre du jour.

Point 139 de l'ordre du jour**Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre****Rapport de la Cinquième Commission**
(A/60/918)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/60/L.49.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/270).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 139 de l'ordre du jour.

Point 140 de l'ordre du jour (suite)**Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo****Rapport de la Cinquième Commission**
(A/60/574/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/60/L.56.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/121 B).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 140 de l'ordre du jour.

Point 142 de l'ordre du jour**Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental****Rapport de la Cinquième Commission**
(A/60/919)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/60/L.57.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/271).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 142 de l'ordre du jour.

Point 143 de l'ordre du jour**Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée****Rapport de la Cinquième Commission**
(A/60/920)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/60/L.61.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/272).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi terminé l'étape actuelle de son examen du point 143 de l'ordre du jour.

Point 144 de l'ordre du jour**Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie****Rapport de la Cinquième Commission**
(A/60/921)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/60/L.50.

L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/273).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 144 de l'ordre du jour.

Point 145 de l'ordre du jour**Financement de la Mission pour la stabilisation des Nations Unies en Haïti****Rapport de la Cinquième Commission**
(A/60/541/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/60/L.58.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/18 B).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 145 de l'ordre du jour.

Point 146 de l'ordre du jour**Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité****a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït****Rapport de la Cinquième Commission**
(A/60/922)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/60/L.45.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Financement de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/274).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 146 a) de l'ordre du jour.

Point 147 de l'ordre du jour**Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo****Rapport de la Cinquième Commission**
(A/60/923)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/60/L.51.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/275).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 147 de l'ordre du jour.

Point 148 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Rapport de la Cinquième Commission (A/60/924)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/60/L.52.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/276).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 148 de l'ordre du jour.

Point 149 de l'ordre du jour

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement

Rapport de la Cinquième Commission (A/60/925)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/60/L.54.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/277).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 149 a) de l'ordre du jour.

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Rapport de la Cinquième Commission (A/60/928)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 12 de son rapport. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/60/L.42.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution, intitulé « Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban ».

Un vote unique et séparé a été demandé sur le quatrième alinéa et sur les paragraphes 4, 5 et 17 du projet de résolution. Y a-t-il des objections à cette demande? Comme il n'y en a pas, je vais à présent mettre aux voix le quatrième alinéa et les paragraphes 4, 5 et 17 du projet de résolution, pour lesquels un vote unique et séparé a été demandé. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Fédération de Russie, Fidji, Gambie, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Sierra Leone, Singapour,

Soudan, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Israël, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Uruguay

Par 99 voix contre 6, avec 49 abstentions, le quatrième alinéa et les paragraphes 4, 5 et 17 sont maintenus.

[La délégation du Congo a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent mettre aux voix le projet de résolution pris dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon,

Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël, Palaos

S'abstiennent :

Australie

Par 150 voix contre 3, avec une abstention, le projet de résolution est adopté (résolution 60/278).

[La délégation du Congo a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 149 b) de l'ordre du jour.

Point 150 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

Rapport de la Cinquième Commission
(A/60/926)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/60/L.47.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/279).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 150.

Point 151 de l'ordre du jour (suite)

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

Rapport de la Cinquième Commission (A/60/562/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/60/L.46.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/122 B).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 151.

Point 152 de l'ordre du jour (suite)

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Rapport de la Cinquième Commission (A/60/927)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/60/L.48.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/280).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 152 de l'ordre du jour.

Point 124 de l'ordre du jour (suite)

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

Rapports de la Cinquième Commission (A/60/608/Add.3 à Add.6)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant procéder à l'examen des quatre rapports de la Cinquième Commission sur le point 124 de l'ordre du jour.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui désirent expliquer leur position avant que nous ne nous prononcions sur les projets de résolution et de décision.

M. Oshima (Japon) (*parle en anglais*) : Il y a deux jours, en Cinquième Commission, ma délégation s'est démarquée de la Commission, qui avait recommandé la levée du plafond des dépenses par consensus, en exprimant le ferme espoir de voir des progrès satisfaisants et des résultats tangibles vers le règlement des grands problèmes qui continuent de se poser à propos de la réforme de la gestion, de l'examen des mandats et d'autres questions relatives à la réforme de l'ONU. Cela, ai-je alors déclaré, nous donnerait espoir et satisfaction et nous inciterait à revoir notre position et à nous associer au consensus au moment où la question serait portée devant la plénière de l'Assemblée générale.

Ces deux derniers jours, des efforts intensifs ont été faits de toutes parts pour résoudre ces questions dans la concertation. Je rends hommage à tous les partenaires de négociation qui ont œuvré dans ce sens. Je tiens particulièrement à vous remercier, Monsieur le Président, de votre investissement personnel à cet égard. En outre, nous sommes tous très reconnaissants à l'Ambassadeur Allan Rock, du Canada, Coprésident chargé de l'examen des mandats, de tout ce qu'il a accompli, jusqu'au tout dernier jour à ses fonctions d'Ambassadeur à New York, pour avancer sur la voie des progrès.

Concernant la question de la réforme de la gestion, nous déplorons que, malgré les efforts intenses et sincères de tous, il n'ait pas été possible d'aboutir à un consensus. Ma délégation a formulé une suggestion modeste et concrète à propos du pouvoir limité du Secrétaire général en matière budgétaire, question qui exige depuis longtemps d'être examinée. Notre suggestion a été incluse dans la proposition officiellement mise en circulation par les États-Unis, l'Australie et le Japon. Nous nous réjouissons qu'une version de ce texte ait été bien accueillie par un grand nombre d'États Membres, parmi lesquels des membres du Groupe des 77 et la Chine. J'espère qu'elle servira de base à un consensus dans nos prochains pourparlers.

S'agissant de la question de l'examen des mandats, à laquelle ma délégation attache également une grande importance, au même titre que la réforme de la gestion, des responsabilités et de la surveillance, nous exprimons une nouvelle fois le regret que le consensus continue de nous échapper, en dépit des progrès très encourageants réalisés, notamment, grâce aux remarquables efforts des Coprésidents, dont nous leur sommes une nouvelle fois très reconnaissants.

Nous avons bien failli arriver à un accord sur une manière de procéder à l'examen des mandats qui soit acceptable pour tous, mais, malheureusement, il est apparu évident qu'un tel accord exigeait plus de temps. À mon tour, j'exprime le désarroi de ma délégation devant notre incapacité à parvenir à un accord au stade actuel des choses.

Cependant, ce n'est pas, et cela ne doit pas être la fin de tout. Nous devons réellement poursuivre nos travaux et statuer rapidement sur les questions fondamentales si nous voulons réussir à mettre en œuvre ce que nos dirigeants ont décidé dans le Document final sur la révision des mandats, c'est-à-dire réexaminer tous les mandats de plus de cinq ans,

achever ce réexamen et prendre les décisions qui en découleront en 2006.

Compte tenu de tout cela, c'est avec grand regret que ma délégation considère comme impossible de modifier la position qu'elle a prise en Cinquième Commission. Par conséquent, le Japon ne s'associera pas au consensus en plénière sur la décision de lever le plafond des dépenses.

À cet égard, je voudrais mentionner le fait que le Japon est fier de s'être toujours acquitté, d'une manière inconditionnelle, de ses obligations financières à l'égard de l'ONU, ce que ma délégation s'emploiera à continuer de faire. Le plafond des dépenses n'a jamais eu pour but de provoquer une crise financière dans l'Organisation. Comme je l'ai déclaré le 23 décembre dernier dans cette même salle, le plafond des dépenses avait pour objet, pour reprendre mon propos d'alors, de montrer concrètement la ferme résolution des États Membres d'appliquer de bonne foi la réforme de l'ONU.

Nous pensons qu'il est dans l'intérêt de tous les États Membres que l'ONU soit plus efficace. Le statu quo n'est pas une option pour nous. Les décisions qui figurent dans le Document final de septembre doivent être appliquées de bonne foi et intégralement. Ma délégation est prête à travailler avec toutes les délégations pour faire avancer la réforme de la gestion à la prochaine reprise de la session de la Cinquième Commission. Nous sommes également déterminés, dans les jours et les semaines à venir, à continuer d'œuvrer, d'une manière énergique et constructive, avec les États Membres qui voient les choses de la même façon que nous afin d'obtenir des résultats dans l'examen des mandats.

M. Hill (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie est forcée de se dissocier de la décision de lever le plafond des dépenses par consensus. En décembre dernier, nous avons décidé par consensus de limiter le pouvoir du Secrétaire général en matière de dépenses. Cette décision témoignait de notre attachement collectif à la réforme de l'ONU et de notre conviction commune que la réforme devrait être menée à bien le plus rapidement possible à la présente session de l'Assemblée générale. Lever le plafond sans remplir cette responsabilité de réforme reviendrait à rejeter l'objectif pour lequel ce plafond avait été initialement accepté.

Lorsque la question a été examinée à la Cinquième Commission mercredi, j'ai déclaré que nous

n'avions pas encore mené à bien les réformes importantes des mandats et de la gestion, et qu'en conséquence la mesure proposée était prématurée. J'ai ajouté que j'espérais néanmoins que ces réformes soient finalisées d'ici à aujourd'hui. Cela n'est pas le cas. Nous ne sommes saisis d'aucune résolution sur la gestion, ni sur le contrôle ou l'examen des mandats. Il s'agit, pour nous, d'un grave échec, un échec qui est le nôtre, nous États Membres.

Accepter d'examiner de manière régulière les mandats ou le programme de travail d'une quelconque organisation est tout simplement une pratique de bon sens. Elle permet à une organisation de veiller à ce que ses ressources financières et humaines répondent bien aux priorités contemporaines et non à celles du passé. C'est le moins que nos populations puissent attendre de nous.

De même, la nécessité d'appliquer les meilleures pratiques de gestion ne devrait faire l'objet d'aucun débat. Des réformes indispensables, comme l'adoption des pratiques comptables internationales du secteur public, la publication d'un rapport annuel de l'Organisation, la mise en train des activités du Bureau de la déontologie, la création d'un poste de Directeur général de l'informatique, la mise en place d'une structure moderne pour l'informatique et la télématique, et l'installation d'un progiciel de gestion intégré de la prochaine génération ne devraient pas prendre des mois de débats interminables. Tout comme ne le devrait pas non plus la réforme tout à fait sensée des activités de contrôle, comme celle visant à garantir l'indépendance budgétaire du Bureau des services de contrôle interne ou la nomination des membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a déjà été créé.

Des réformes indispensables dans le domaine des achats auraient dû être autorisées et un meilleur accès du public à la documentation de l'Organisation des Nations Unies aurait dû être fourni. Notre incapacité à réaliser les réformes nécessaires ne saurait nous autoriser à lever le plafond des dépenses, à lever ce qui est en fait la seule discipline que nous nous sommes imposé.

Cela dit et en acceptant la réalité de la levée du plafond, ma délégation continuera toutefois à œuvrer en faveur de l'objectif de rendre l'Organisation des Nations Unies mieux à même de répondre aux nombreuses et importantes exigences qui pèsent sur elle.

Enfin, nombreuses sont les personnes, y compris vous-même, Monsieur le Président, qui méritent d'être remerciées pour les multiples efforts qu'elles ont déployés en vue de parvenir à un meilleur résultat que celui qui nous est présenté ce soir, mais je voudrais mentionner tout spécialement M. Allan Rock, Ambassadeur du Canada, qui quittera ses fonctions dans quelques heures. Je le remercie de ses efforts inlassables et je lui souhaite plein succès pour le futur.

M. Wallace (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour les formidables efforts que vous et vos collègues avaient déployés en notre nom à tous ces dernières semaines.

Comme l'Assemblée le sait, ma délégation s'est dissociée du consensus sur cette question à la Cinquième Commission. Nous le faisons à nouveau ce soir, et nos commentaires peuvent être retrouvés dans le compte rendu officiel de la séance de la Cinquième Commission (voir A/C.5/60/SR.65).

M. Laurin (Canada) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saluer le rôle très utile et très constructif que vous avez joué, Monsieur le Président. Nous vous encourageons à persévérer dans cette voie.

L'ampleur et la profondeur de l'attachement du Canada à cette Organisation sont bien connues. Notre détermination à veiller à son efficacité est inébranlable. Nous comptons, comme l'Assemblée le sait, parmi les quelques pays qui ont toujours et sans exception payé leur contribution dans l'intégralité et en temps voulu, témoignage concret de notre attachement au financement fiable de cette Organisation.

Le Canada s'est associé au consensus sur la levée du plafond des dépenses, mercredi soir, fort de ce que nous pensions avoir tous bien compris quel travail il restait à mener avant la plénière de ce soir. Cela impliquait notamment des progrès substantiels sur la réforme de la gestion ainsi que sur l'examen des mandats. Mes collègues savent combien ma délégation a œuvré pour obtenir des résultats positifs sur l'une de ces questions. Malheureusement, ce à quoi nous avons assisté depuis mercredi ne saurait, du moins aux yeux du Canada, être dépeint comme un effort véritable de parvenir à un terrain d'entente ou de faire avancer la cause de la réforme.

Voici ce que nous savons : l'Organisation des Nations Unies ne peut pas continuer à être efficace à moins qu'elle ne modernise son programme d'activités

grâce à un examen des mandats et ses méthodes de travail grâce à une réforme de la gestion. Par-dessus tout, les structures de gestion au sein desquelles l'ONU entreprend ses activités doivent être adaptées aux temps modernes. L'on ne peut tout simplement pas s'attaquer à des problèmes nouveaux avec des structures obsolètes.

Nous sommes donc profondément déçus par le fait que cet organe n'ait pas réussi à saisir l'occasion pour faire ce que nous dirigeants nous ont demandé de faire, à savoir moderniser l'Organisation. Nous pensons que cet échec sape la crédibilité de l'Organisation, et nous craignons qu'à terme il n'affaiblisse le soutien en faveur de l'Organisation au sein des gouvernements de la planète. Nous ne pouvons nous associer à une telle décision. Toutefois, nous comptons nous consacrer pleinement, dans les semaines et les mois à venir, à l'obtention d'un consensus aussi bien sur la réforme de la gestion que sur l'examen des mandats.

Le Président (parle en anglais) : Nous allons tout d'abord examiner le rapport de la Cinquième Commission publié sous la cote A/60/608/Add.3.

L'Assemblée est saisie d'un projet de décision intitulé « Autorisations de dépenses pour l'exercice biennal 2006-2007 », recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision. La Cinquième Commission a adopté ce projet sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (parle en anglais) : Nous allons maintenant examiner le rapport de la Cinquième Commission publié sous la cote A/60/608/Add.4.

L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité », recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/60/L.63.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/281).

Le Président (parle en anglais) : Nous allons maintenant examiner le rapport de la Cinquième Commission publié sous la cote A/60/608/Add.5.

L'Assemblée est saisie d'un projet de décision intitulé « Locaux de bureau supplémentaires à Genève pour la Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme », recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de décision est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/60/L.65.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision. La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (parle en anglais) : Nous allons maintenant examiner le rapport de la Cinquième Commission publié sous la cote A/60/608/Add.6.

L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution intitulé « Plan-cadre d'équipement », recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Le texte du projet de résolution est, pour le moment, publié sous la cote A/C.5/60/L.66.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 60/282).

Le Président (parle en anglais) : Il y a une demande d'explication de position. Je donne la parole à la représentante de la Finlande, qui s'exprime au nom de l'Union européenne.

M^{me} Lintonen (Finlande) (parle en anglais) : Je prends la parole au nom de l'Union européenne. Si l'Union européenne est encouragée par l'esprit constructif qui a caractérisé nos négociations, nous trouvons décevant que ce ne soit pas davantage le cas ce soir. Mais nous avons donné la preuve que si nous œuvrons de concert, nous pourrions réaliser des progrès tangibles. La levée du plafond des dépenses a été

importante, car nous avons tous intérêt à ce que l'ONU continue de s'acquitter de sa mission cruciale que constitue la prestation de services partout dans le monde.

Monsieur le Président, dans votre lettre en date du 28 juin, qui reflète la façon dont les représentants de tous les groupes comprennent, au plan politique, la voie à suivre pour faire avancer le processus de réforme, vous avez fait état des progrès remarquables réalisés à ce jour, ce qui, à notre avis, mérite d'être souligné. Une nouvelle Commission de consolidation de la paix a été mise en place, et elle s'est réunie pour la première fois le 23 juin. Le nouveau Conseil des droits de l'homme a remplacé la Commission des droits de l'homme; sa première session s'est terminée aujourd'hui. Nous avons mis en place le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Nous avons adopté le Protocole facultatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Nous avons créé le Bureau de la déontologie. Nous avons renforcé les capacités de contrôle, et mis en place des dispositions relatives à la protection des personnes qui signalent des manquements et un système de déclaration de situation financière. Nous avons réalisé tout cela en un peu plus de six mois. Aujourd'hui, nous avons adopté la résolution 60/265, sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, laquelle reflète un esprit de partenariat mondial. Et les négociations intensives sur le financement du maintien de la paix ont été menées à bien.

Il n'y a pas eu d'accord aujourd'hui sur l'examen des mandats ou la réforme de la gestion, et nous devons désormais redoubler d'efforts afin de parvenir à un consensus la semaine prochaine. Mais nous pourrions peut-être trouver un consensus sur les méthodes de la réforme, en particulier le remplacement du Système intégré de gestion, la création d'un poste de directeur général de l'informatique pour mieux gérer les ressources de l'Organisation en matière de technologie de l'informatique, l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public, un meilleur système d'établissement de rapports et une augmentation du Fonds de roulement. Nous devons continuer à faire des progrès la semaine prochaine dans le cadre des travaux que nous continuerons à mener conformément aux directives que vous avez proposées, Monsieur le Président.

La réforme est un processus constant, et il reste beaucoup à faire. L'Union européenne continuera d'œuvrer sans relâche et de manière constructive avec tous les partenaires en vue de parvenir à une heureuse conclusion. Nous demandons à toutes les délégations de renforcer le partenariat mondial qui s'est mis en place ces derniers jours afin de nous aider à prendre les décisions de fonds et de procédure nécessaires pour rendre notre Organisation plus efficace et utile. Il faut absolument que d'ici le 7 juillet, nous parvenions ensemble à des résultats concrets et significatifs.

L'Union européenne vous est très reconnaissante, Monsieur le Président, des efforts que vous déployez pour rapprocher les positions, créer un climat de confiance et nous montrer la voie à suivre.

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 124 de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale a ainsi achevé son examen de tous les rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie.

Déclaration du Président

Le Président (parle en anglais) : Ces dernières semaines, l'Assemblée générale a beaucoup travaillé sur la réforme du Secrétariat et de la gestion, ainsi que sur l'examen des mandats, en vue de mettre en œuvre les décisions prises par nos dirigeants au Sommet mondial de 2005. Nous avons ainsi mis en marche le processus qui permettra de créer les conditions nécessaires en vue d'une Organisation des Nations Unies plus utile, plus efficace et plus responsable.

Comme je l'ai indiqué dans ma lettre du 28 juin, nous pouvons constater que la soixantième session de l'Assemblée générale a un certain nombre de réalisations importantes à son actif. J'ai également énoncé les mesures qui doivent désormais être prises sur des questions relatives à la réforme du Secrétariat et de la gestion.

Les travaux de l'Assemblée générale ces dernières semaines se sont déroulés dans une bien meilleure atmosphère. Les États Membres ont commencé à examiner ces questions compliquées afin de mieux comprendre leurs positions respectives et de trouver un terrain d'entente et des solutions mutuellement acceptables.

Ces derniers jours, nos collègues de la Cinquième Commission ont examiné principalement les diverses questions soulevées dans le rapport du Secrétaire général « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale » (A/60/692). Je tiens à remercier tous les représentants d'avoir travaillé littéralement jour et nuit pour trouver des compromis concernant les propositions qui avaient été faites. Je tiens également à remercier le Président de la Cinquième Commission et le Secrétariat de leurs contributions. Je voudrais remercier tout particulièrement le coordonnateur, M. Morteza Mirmohammad, de la République islamique d'Iran, de la grande compétence avec laquelle il a dirigé les négociations relatives à un éventuel projet de résolution.

Lors de ces négociations – qui doivent encore se poursuivre – certains domaines dans lesquels un accord serait possible se sont faits jour. Il y a eu accord sur la création d'un poste de directeur général de l'informatique au Bureau du Secrétaire général. Il a été généralement accepté qu'il fallait remplacer le Système intégré de gestion par un système modernisé garantissant que l'Organisation fonctionne dans un maximum de transparence et de responsabilité.

L'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public a bénéficié d'un appui. Tout le monde est par ailleurs d'avis qu'il faut augmenter le Fonds de roulement. L'intention manifestée par le Secrétaire général de ne soumettre à l'Assemblée générale qu'un seul rapport annuel global comportant des informations financières et sur les programmes visant à renforcer la transparence de l'Organisation et la responsabilité du Secrétariat vis-à-vis des États Membres a bénéficié d'un appui. Des consultations actuellement en cours examinent également la possibilité d'accorder au Secrétaire général une certaine marge de manœuvre dans l'exécution du budget.

La Cinquième Commission a beaucoup travaillé sur les questions complexes de la réforme de la gestion figurant dans le rapport « Investir dans l'Organisation des Nations Unies ». En même temps, la Commission a dû examiner les budgets du maintien de la paix. Près de 20 résolutions se chiffrant à près de 5 milliards de dollars ont été négociées et adoptées. La charge de travail a été extrêmement lourde.

Au vu de cette situation, l'on peut comprendre qu'il faudra plus de temps pour achever les négociations. Comme cela a été dit dans cette salle aujourd'hui, on attend des résultats. La Cinquième Commission a donc décidé de prolonger la reprise de sa session du 5 au 7 juillet afin de pouvoir s'attacher uniquement à achever ses travaux sur le rapport « Investir dans l'Organisation des Nations Unies » en vue de mettre au point un projet de résolution de fonds global sur la réforme du Secrétariat et de la gestion, que l'Assemblée générale adoptera.

Un autre aspect important de nos travaux sur la réforme est l'examen des mandats. Comme les membres s'en souviendront, au Sommet mondial de 2005, nos dirigeants nous ont demandé d'examiner les mandats qui remontent à plus de cinq ans afin de renforcer et d'actualiser le programme de travail de l'ONU. Pour faciliter cet examen, le Secrétaire général nous a fourni un rapport « Définition et exécution des mandats » (A/60/733). Je souhaite remercier les Coprésidents de la réforme de la gestion, l'Ambassadeur Rock, du Canada, et l'Ambassadeur Akram, du Pakistan, de leur rôle constructif et dynamique à la tête du processus complexe de l'examen des mandats. Je tiens également à mentionner et à remercier Aizaz Ahmed Chaudry, du Pakistan, et Heidi Hulan, du Canada, des efforts considérables et diligents qu'ils ont déployés au sein du groupe de travail. Je tiens également à saisir cette occasion pour remercier le Sous-Secrétaire général Robert Orr et ses collègues très compétents de leur excellent travail.

Comme les membres le savent, parallèlement aux travaux de l'Assemblée générale, les processus d'examen des mandats sont en cours au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social. Les Coprésidents m'ont fourni un rapport intérimaire de leurs travaux. D'après ce rapport, le rapport intitulé « Définition et exécution des mandats » a fait l'objet de discussions générales. Les États Membres ont accueilli avec satisfaction la base de données électronique des mandats, qui est un outil utile pour leurs débats. Cette base de données doit être une source vivante d'informations, c'est-à-dire qu'elle devrait être constamment mise à jour.

Un groupe de travail a été créé en vue d'examiner les mandats qui remontent à plus de cinq ans qui n'ont pas été renouvelés. Les 400 mandats que le groupe a examinés ont été rangés par catégorie en fonction de l'état d'avancement de leur exécution. Ce groupe

identifiera ensuite les domaines qui requièrent une action immédiate au sein de chacune de ces catégories.

Ces derniers jours, les États Membres se sont consultés sur les propositions concernant la voie à suivre figurant dans le rapport intérimaire des coprésidents. Je crois comprendre que certains sont favorables à l'idée d'entamer une deuxième phase de discussion sur les mandats restants une fois terminé l'examen des mandats remontant à plus de cinq ans qui n'ont pas été renouvelés. Je crois néanmoins comprendre également que de nouvelles consultations seront nécessaires sur les principes qui régiront cette deuxième phase.

J'ai donc l'intention d'organiser des consultations officielles de la plénière sur l'examen des mandats dès que possible, dans le courant du mois de juillet, afin de déterminer la marche à suivre. Je propose également d'envisager, lors de la plénière officielle, de renouveler le mandat du groupe de travail pour qu'il puisse poursuivre ses travaux sur les mandats non renouvelés en vue d'élargir la portée de ses travaux aux mandats restants une fois qu'un accord aura été conclu sur la façon de procéder.

Malheureusement, demain, l'Ambassadeur Rock quitte son poste à New York pour rentrer au Canada. Je voudrais saisir cette occasion pour lui présenter tous mes vœux de réussite dans sa vie professionnelle et dans sa vie personnelle. Alan Rock est un ami et collègue fort respecté qui laissera un grand vide; il sera toujours le bienvenu à l'ONU à New York. J'ai demandé à l'Ambassadeur David Cooney, de l'Irlande, de le remplacer à la coprésidence pour la réforme de la gestion. Je suis très heureux d'annoncer à l'Assemblée que l'Ambassadeur Cooney a accepté ce poste et qu'il

est prêt à prendre ses fonctions en juillet. Nous savons qu'il travaillera avec la compétence et la sagesse que nous lui connaissons.

Avant de terminer, je voudrais signaler que l'Assemblée générale a autorisé, par consensus, les dépenses au titre des fonds restants qu'elle a approuvés dans sa résolution 60/247 A, certains États Membres s'étant dissociés du consensus. Forte de cette décision, l'ONU est maintenant en mesure de pleinement exécuter son programme de travail pour le reste de l'exercice biennal 2006-2007 et de servir les populations et les zones en crise aux quatre coins du monde. Pour ce faire, l'ONU aura besoin de poursuivre son travail de réforme, de rationalisation et de modernisation avec force et avec la conviction d'avoir une responsabilité partagée.

Prolongation des travaux de la Cinquième Commission

Le Président (*parle en anglais*) : Comme il reste des questions qui doivent encore être examinées par la Cinquième Commission, puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte de prolonger les travaux de la Cinquième Commission du mercredi 5 juillet au vendredi 7 juillet 2006, étant entendu que les services de conférence seront financés à partir des ressources allouées à l'Assemblée générale?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite à tous les membres une très bonne soirée et un bon week-end du 4 juillet.

La séance est levée à 17 h 25.